



Session 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÉGION GUADELOUPE

oooooooooooo

Séance plénière du Mercredi 28 Mai 2019

*** ** ***

AVIS

2^{ème} réunion plénière
du Conseil régional de la Guadeloupe
de l'année 2019

Mercredi 29 Mai 2019 - Hôtel de Région

Présenté par Monsieur Félix LUREL
1er Vice-président
du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

**LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**
- Vu le Décret n° 84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;**
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;**
- Vu la saisine du conseil régional en date du 15 mai 2019 référencée PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGAS-JG/DAJA-MC/AL/CR19-1760 portant sur :**

1. Adoption du PV de l'assemblée plénière du 30 janvier 2019 ;
2. Approbation des statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Mémorial ACTe ;
3. Avenant n°1 au marché 17A069 lié aux prestations de services pour la mise en œuvre et la coordination des missions relatives à la gestion et l'exploitation du MACTe ;
4. Délibération relative à l'information des élus régionaux des actes pris par le président et la commission permanente en vertu des délégations de compétences ;
5. Communication relative au protocole de partenariat entre la CMA CGM et la Région Guadeloupe ;
6. Communication relative à l'augmentation des intrants dédiés à la pêche ;
7. Communication au conseil régional relative à l'avis de la chambre régionale des comptes: communauté d'agglomération CAP Excellence contre Région Guadeloupe ;
8. Communication au conseil régional relative à l'avis de la chambre régionale des comptes : ADEME contre Région Guadeloupe ;
9. Questions diverses.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du jeudi 23 mai décembre au vélodrome, sis à Baie-Mahault, sous la présidence de Lucette VAIRAC, présidente du CCEE, a émis des observations et avis ci-après.

Etaient Présents (16):

Mmes : Héléna NARAYANIN-SIOUSARRAM, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Danielle MARTIN-FOUSSE, Joëlle BARTEBIN, Lucette VAIRAC, Gilberte FRENAY, Mylène MUSQUET.

MM : Hilarion BEVIS-SURPRISE, Jean-Jacques JEREMIE, Claude KIAVUE, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Jack SAINCILY, Alain SOREZE.

Excusés : Mme Dominique MOUNIEN, Marie-Claude PERNELLE, MM René PHILOGENE, Thierry GARGAR, Gustave BYRAM, Alcide DONNAT, Michel GEOFFROY.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum physique est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer en formation plénière sur les points qu'appelle l'ordre du jour.

AVIS

Approbation des statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Mémorial Acte

Le CCEE approuve la mise en place d'un Établissement Public de Coopération Culturelle, pour la gestion du Mémorial Acte.

Le choix de ce statut juridique correspond, semble-t-il, à une recherche de cohérence et d'articulation entre l'ambition politique traduite par cet équipement, le projet d'activité qui lui sera associé, le projet d'établissement au plan organisationnel et la stratégie budgétaire menée par la Région Guadeloupe.

Le rayonnement attendu du Memorial Acte dans la Caraïbe et dans le monde, son inscription dans la durée justifiaient, manifestement, une consolidation de ses bases juridiques et financières.

Le CCEE tient à formuler les observations suivantes.

Il propose :

- D'enrichir le projet d'une dimension environnementale et paysagère en lien avec la mémoire collective dans une démarche de ville durable.
- D'intégrer des représentants du CCEE dans le conseil d'administration et dans le conseil scientifique
- D'augmenter de façon significative l'effectif du conseil scientifique pour couvrir tous les champs disciplinaires concernés compte tenu de l'importance des travaux et de la diversité des sensibilités.

Il préconise, d'autre part :

Que dans l'article 4 –partie « but », de remplacer le segment de phrase « française, noire et/ou d'origine africaine » par « victime de l'esclavage et la traite négrière »

Le CCEE a pris acte, avec le plus grand intérêt de l'ambition affichée de faire de la Guadeloupe, la capitale mondiale de la recherche sur la traite négrière et l'esclavage.

Au-delà, ce que nous retenons de cette évolution juridique c'est la possibilité de fédérer les partenaires locaux – le Département, la ville de Pointe-à-Pitre, Cap Excellence et pourquoi pas, à l'avenir, d'autres acteurs- autour d'un projet dont le potentiel de développement reste à valoriser, à tous points de vue.

L'occasion nous est, quand même, aujourd'hui donnée, d'interroger la finalité du MACTE devenu établissement public et de voir en quelle mesure celui-ci peut s'inscrire dans une dynamique encore plus fédérative.

Nous estimons que ce centre d'interprétation et d'expression de la mémoire pourrait aussi constituer un formidable outil de lutte contre toutes les survivances de l'esclavage que nous enregistrons encore en ce XXIème siècle. Selon l' « Indice mondial de l'esclavage » de 2018, plus de 9 millions d'africains vivent de nos jours, en situation de servitude – sans parler de la situation des noirs en territoires arabes.

Nous considérons que la Guadeloupe, tel le colibri, peut apporter sa contribution à ces tragédies silencieuses.

Par ailleurs, le MActe apparaît- également, comme le lieu idéal des fiertés guadeloupéennes, incarnées par toutes ces femmes et ces hommes, qui, au fil des ans, ont employé leur liberté récemment gagnée, à faire progresser et rayonner la Guadeloupe, voire la nation française. En cette année d'hommage à Madame Gerty Archimède, nous devrions envisager d'honorer –durablement, dans

cet écrin prestigieux- ces parents qui nous ont permis d'être les guadeloupéens d'aujourd'hui, quels que fussent leurs domaines d'excellence.

C'est du reste dans cet objectif que le CCEE a entrepris depuis quelques années de mettre en lumière les trajectoires de personnalités remarquables, telles que le commandant Mortenol, Raoul-Georges Nicolo ou plus récemment, Guillaume Guillon Lethière.

Dans un autre ordre d'idées, est-il possible d'imaginer ce Macte comme une passerelle entre nos territoires de la Caraïbe et l'Afrique, où se nouerait un dialogue entre nos historiens, écrivains et artistes visuels et leurs homologues du continent noir - largement négligés par les réseaux occidentaux et dont la production littéraire et artistique demeure inconnue du grand public.

Oui, le MACTE peut s'inscrire dans une dynamique positive et porteuse d'espoir pour nos enfants, nos artistes, tout en conservant son ADN mémoriel. Gageons que le statut d'EPCC lui soit un tremplin pour atteindre cette ambition renouvelée.

Avenant N°1 au marché 17A069 lié aux prestations de services pour la mise en œuvre et la coordination des missions relatives à la gestion et exploitation du mémorial ACTe

Le CCEE prend acte de la nécessité de procéder à la prolongation du marché conclu avec la SEM Patrimoniale et lié aux prestations de services pour la mise en œuvre et la coordination des missions relatives à la gestion et l'exploitation du Mémorial Acte.

Délibération relative à l'information des élus régionaux des actes pris par le président et la commission permanente en vertu des délégations de compétences ;

Communication relative au protocole de partenariat entre la CMA CGM et la Région Guadeloupe ;

Communication relative à l'augmentation des intrants dédiés à la pêche ;

Communication au conseil régional relative à l'avis de la chambre régionale des comptes: communauté d'agglomération CAP Excellence contre Région Guadeloupe ;

Communication au conseil régional relative à l'avis de la chambre régionale des comptes : ADEME contre Région Guadeloupe ;

Le CCEE prend acte des informations qui lui ont été transmises.

Basse-Terre, le 23 Mai 2019

La présidente du Conseil de la culture
de l'Education et de l'Environnement



Lucette VAIRAC